



LES FAITS SAILLANTS DE LA FNUF11: JEUDI 7 MAI 2015

La FNUF11 s'est réunie à nouveau, jeudi 7 mai, pour poursuivre ses délibérations dans les GT. Le GT1 a examiné le projet de déclaration ministérielle "Futur accord international sur les forêts que nous voulons". Il s'est réuni dans la matinée avant d'être ajourné pour des concertations régionales. Le GT2, s'est réuni toute la journée, discutant du projet de résolution "Accord international sur les forêts pour l'après-2015".

LES GROUPES DE TRAVAIL

GT1: Le GT1 a commencé ses discussions sur l'avant-projet de la déclaration de la réunion ministérielle de haut niveau de la FNUF11 (E/CN.18/2015/L.1) par une invitation, faite par le co-président Wu, aux pays et groupes régionaux à présenter leurs déclarations générales.

Certains délégués ont souligné que le FNUF est à un tournant et qu'il doit envoyer, y compris à d'autres conventions, un message en soulignant l'importance des forêts et de leurs fonctions multiples, et reconnaissant à la fois, les futurs défis à relever et les opportunités à saisir, liés aux forêts mondiales.

Les délégués ont indiqué qu'un intitulé plus "inspiré" est nécessaire pour la déclaration, proposant un AIF "transformationnel" pour l'après-2015. Plusieurs éléments manquants ont été mis en relief, les demandes formulées englobant, entre autres: une réaffirmation de l'engagement des ministres à la GFD; une déclaration plus forte et "plus percutante" sur la contribution des forêts aux ODD; et une mention plus claires des défis liés à la GDF.

Certains ont jugé la déclaration trop technique et ont suggéré de s'y concentrer sur une vision globale du FNUF et de la GDF. Ils ont également appelé à une formulation politique plus forte pour souligner que "le statu quo" n'est pas une option. Pour ce qui concerne les engagements nécessaires à la mise en œuvre de l'Instrument juridique non contraignant applicables à tous les types de forêts (IJNC) et aux GDF, il y a eu des suggestions de rendre ces déclarations plus concises.

S'agissant du financement, certains délégués ont fait remarquer que les questions budgétaires et administratives ne devraient pas être incluses dans la déclaration, mais d'autres ont soutenu que la question des mécanismes financiers disponibles devrait y être prioritaire. Un délégué a déclaré qu'il est peu probable que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) consacre une aide spécifique pour l'IJNC et que la demande à l'adresse du FEM doit encourager le soutien à la GDF dans un sens plus large. D'autres ont mis en garde contre la duplication des discussions qui auront lieu à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, en juillet 2015.

Au sujet de la collaboration avec les conventions, certains ont exprimé leur inconfort à l'égard du libellé appelant les conventions à intégrer l'accord/instrument/cadre relatif aux

forêts, dans leurs documents finaux, suggérant que cet appel soit présenté plutôt comme une invitation. Un délégué s'est opposé à l'utilisation du terme "Accord relatif aux forêts" dans l'ensemble du texte.

De nombreux pays ont suggéré de renforcer la mention des approches intersectorielles et des effets de l'agriculture, de l'exploitation minière et des infrastructures, sur les forêts. Au sujet de la mise en œuvre de l'IJNC, il y eu des appels à l'intégration de l'instrument dans les stratégies politiques nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté.

GT2: Le co-président du GT2, Vicente Bezerra, a ouvert le débat sur le projet de résolution (E/CN.18/2015/L.2), invitant les délégués à faire part de leurs vues générales sur le projet dans son ensemble. Il a proposé que cela fût suivi d'un examen des préoccupations exprimées au sujet de sections précises, selon une "approche par modulaires", dans laquelle les sections seraient réparties comme suit: un module 1, contenant les sections I (AIF pour l'après-2015), II (le FNUF pour l'après-2015) et III (l'IJNC pour l'après-2015); module 2, contenant les sections IV (catalyse de la mise en œuvre et du financement), V (suivi, évaluation et communication des données) et VI (le secrétariat du Forum); module 3, contenant les sections VII (le PCF), VIII (la participation régionale et sous-régionale) et IX (les grands groupes et autres parties prenantes); module 4, contenant les sections X (le plan stratégique), XI (évaluation de l'AIF), XII (suivi de la FNUF11) et XIII (les ressources pour la mise en œuvre); et module 5, contenant le préambule.

Certains délégués ont accueilli favorablement le projet de résolution, affirmant qu'il constituait une bonne base pour aller de l'avant, insistant toutefois sur la nécessité d'une restructuration textuelle afin d'éviter les répétitions et déconnexions entre les différents éléments. D'autres ont exprimé de fortes réserves quant à la longueur et la portée de la résolution proposée, faisant part de leur crainte qu'il allait probablement être difficile d'achever les négociations autour de la résolution en moins de deux semaines. Plusieurs délégués ont exhorté les présents à œuvrer pour un document de haut niveau plus ciblé et traitant de manière prioritaire des questions qui doivent être résolues durant la FNUF11.

Des délégués ont été entendus réaffirmant leurs principales priorités pour la résolution, à savoir: l'avenir de l'AIF et l'IJNC pour l'après-2015; les aspects institutionnels; le financement; et, le suivi et l'évaluation. D'autres ont suggéré qu'il est nécessaire d'examiner le point de savoir si les objectifs définis dans l'AIF sont suffisamment complets. Un délégué a déploré la référence insuffisante aux services rendus par les écosystèmes.

Certains ont recommandé que la résolution reconnaisse le rôle des instruments relatifs aux forêts, autres que l'IJNC, soulignant que cela pouvait ouvrir la porte à des partenariats. D'autres ont fait valoir que les fonctions proposées pour le FNUF en font un organe d'exécution au-delà de qu'ils aimeraient voir.



Des inquiétudes ont également été exprimées au sujet de la section consacrée au suivi, évaluation et communication des données, où il a été signalé qu'il y manque une référence aux systèmes disponibles de communication des données. Certains délégués ont fait part de préoccupations concernant l'élargissement du rôle du FNUF et concernant l'accent placé par la résolution sur la gouvernance.

Des délégués ont souligné que les propositions doivent avoir un bon rapport coût-efficacité et doivent éviter la fragmentation et le double emploi. Ils ont également encouragé les participants à s'inspirer des éléments qui, dans les discussions de la période intersessions, ont bénéficié d'un large soutien, comme l'affirmation du besoin de mesures de grande valeur, concrètes et réalisables, et de la nécessité de garder à l'esprit les objectifs généraux de l'AIF.

MODULE 1: Il a été suggéré que des aspects supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de l'AIF, tels que la gouvernance et les environnements favorables, y soient mentionnés. On a craint également que les fonctions élargies du FNUF y soient peut-être trop axées sur la mise en œuvre. Beaucoup ont affirmé qu'ils ne soutiendraient pas la réouverture et la négociation du texte de l'IJNC.

Divers points de vue sur le CITA proposé ont été exprimés, portant sur: l'absence de soutien pour sa mise en place; le besoin d'éclaircissements sur son rôle; et un appel à établir le CITA de manière à ce que le FNUF puisse rester pertinent dans un paysage en évolution.

Certains ont préconisé d'accroître les références à la GDF et au renforcement des capacités, dans le texte. Beaucoup ont affirmé qu'ils perçoivent bien la valeur de la tenue de sessions de haut niveau, mais que celles-ci doivent être organisées seulement dans le cadre des sessions ordinaires du FNUF.

Au sujet de la ré-nomination de l'IJNC, certains ont exprimé leur soutien pour le rebaptiser "Instrument applicable aux forêts", mais d'autres se sont interrogés sur le mérite de la ré-nomination.

MODULE 2: A propos de la modernisation du processus de facilitation, certains délégués ont indiqué que ce sujet devrait être abordé avec précaution. Beaucoup se sont demandé s'il était du tout nécessaire de le rehausser en entité. D'autres ont suggéré que son élévation, ne requiert pas forcément cela. Les points de vue sur le mérite du partenariat mondial proposé sur les indicateurs applicables aux forêts, étaient divisés.

Les délégués ont également déclaré: que la création d'un fonds mondial pour les forêts et d'un fonds d'affectation spéciale volontaire stratégique ne s'excluent pas mutuellement; que le FNUF ne peut pas assumer d'être le principal organe chargé du suivi des ODD liés aux forêts; que l'établissement d'un guichet pour le financement des forêts au sein FEM devrait être considéré avec prudence; et que l'ancrage du rôle du Secrétariat dans le plan stratégique aidera à l'octroi d'une priorité au rôle stratégique du FNUF.

MODULE 3: S'agissant du PCF, un délégué a jugé de valeur la réaffirmation de la relation du FNUF avec le PCF, et l'apport de contributions visant à améliorer son imputabilité, sa transparence et sa communication avec le FNUF et d'autres instances. Plusieurs délégués ont déclaré qu'ils ne soutenaient pas la proposition de transformer le PCF en ONU-Forêt. Un délégué a souligné que le rôle des Etats membres dans le renforcement de l'IJNC et ses composants, ne doit pas être diminué par l'accent placé sur le PCF, et un autre délégué a suggéré que le PCF pourrait être invité à élaborer son propre modèle pour une plus ample formalisation.

Au sujet de la participation régionale et sous-régionale, plusieurs délégués ont souligné que la formulation sur les organismes et processus régionaux et sous-régionaux devrait être maintenue dans toute la section. Il a été mentionné que cette section pourrait mentionner certains défis particuliers rencontrés par les PSCF, des PMA et des PEID.

Au sujet des grands groupes et autres parties prenantes, il a été souligné, entre autres, que cette section est "d'importance cruciale". La nécessité d'examiner la façon dont les suggestions concrètes des grands groupes, pourraient être intégrées, en vertu des règlements de l'ECOSOC, a été mentionnée. L'importance capitale du secteur privé a également été soulignée.

D'autres délégués ont déclaré que le Secrétariat devrait renforcer plutôt la participation de tous, que celle particulière des grands groupes.

MODULE 4: Pour ce qui est du plan stratégique, certains délégués ont déclaré qu'il devrait: être axé plutôt sur le travail du FNUF, que sur l'AIF dans son ensemble; être flexible; et prendre en considération les thèmes émergents. D'autres ont mis l'accent sur la synchronisation du PTPA avec le suivi, l'évaluation et la communication des données. Un délégué a déclaré que les synergies et la coopération avec d'autres processus liés aux forêts, devraient y être mentionnées.

Au sujet du suivi de la FNUF11, plusieurs délégués ont demandé la suppression de la référence aux négociations pour l'élaboration du texte d'un accord juridiquement contraignant applicable à tous les types de forêts. Un délégué a affirmé que le FNUF n'est pas habilité à demander au SG d'assurer la pleine mise en application de la résolution et de ses exigences budgétaires, et a remis en question la prérogative du Bureau consistant à inviter les pays et organismes donateurs à financer le Fonds d'affectation spéciale du Forum. Un autre a indiqué que la prochaine session du FNUF devrait avoir lieu plus tôt que 2018, afin de tirer avantage de plusieurs discussions en cours au sein de la communauté forestière internationale.

Au sujet des ressources pour la mise en œuvre de la résolution, un délégué a affirmé qu'il n'est pas besoin d'inclure des détails dans les dispositions budgétaires relatives au soutien des voyages.

MODULE 5: Les observations générales sur le préambule ont englobé des déclarations sur le degré de prééminence devant être donnée au PCF et autres composants de l'AIF. Un délégué a suggéré d'y reconnaître tous les développements importants touchant aux forêts, survenus au cours de la dernière décennie. Il y a eu désaccord sur le point de savoir si le texte du préambule devait mentionner spécifiquement les Principes 2 et 7 de Rio sur le principe du droit souverain des pays à exploiter leurs propres ressources et sur les RCMD. Certains ont déclaré qu'une singularisation de ces principes les ferait sortir de leur contexte. Un autre délégué a fait remarquer qu'ils étaient déjà spécifiquement cités dans l'IJNC.

DANS LES COULOIRS

Après quasiment une journée entière de consultations régionales, mercredi, les groupes de travail étaient susceptibles de passer aux choses sérieuses, et les Etats membres, de mettre en avant leurs positions initiales, jeudi.

Bien que les deux groupes de travail aient pris de bons départs, il est vite apparu que les groupes de négociation n'étaient pas tous prêts à aborder toutes les sections du projet de déclaration ministérielle et de projet de résolution. Le GT1 a été ajourné tôt, pour permettre la poursuite de ses concertations. Le GT2 a réalisé peu de progrès et a dû finalement lever tôt sa séance de sorte que tous les Etats membres puissent être prêts à introduire des amendements textuels.

Cela étant dit, les discussions dans les deux groupes de travail ont laissé apparaître que les questions de financement étaient en passe de devenir rapidement une préoccupation primordiale. En effet, un délégué a été entendu dire que ce sujet allait sans doute être "le cœur même des négociations".

La question qui se pose est de savoir quelle sera la meilleure voie à suivre pour ce qui est des mécanismes financiers. Certains délégués ont déclaré que compte tenu de la "richesse" des mécanismes financiers disponibles, on devrait travailler plutôt sur une hiérarchisation de ces mécanismes que sur l'établissement de nouveaux. Les suggestions pour de nouveaux mécanismes ont englobé un fonds mondial pour les forêts ou une fenêtre dédiée aux forêts, au sein du FEM. Cette dernière a été accueillie avec prudence, un délégué ayant émis l'avis que "l'établissement d'une pareille relation financière, plutôt qu'une relation stratégique pourrait être 'préjudiciable'".